

9 Fev - R
DH

Compétences et qualités clé

...actuelles	Compétences à développer
<p data-bbox="185 306 412 331">Connaissances</p> <p data-bbox="185 347 1272 418">Ce sont celles acquises au cours des études à l'EHESP et mises à jour par l'expérience, la pratique et la formation continue</p> <p data-bbox="185 469 394 494">Compétences</p> <ul data-bbox="237 510 1272 951" style="list-style-type: none">• Savoir appliquer et faire appliquer le cadre législatif et réglementaire de l'hôpital et les grandes priorités nationales de santé publique,• Avoir une vision stratégique des évolutions et savoir se positionner dans un système d'acteurs multiples• Savoir orienter, diriger un environnement complexe en prenant les options les plus pertinentes• Savoir adapter son établissement aux contraintes financières dans un objectif de maintien de la qualité des prestations et des conditions de vie au travail des agents• Avoir une capacité d'évaluation (de politiques, de projets, d'organisations) <p data-bbox="185 1002 517 1027">Qualités personnelles</p> <ul data-bbox="237 1043 1272 1235" style="list-style-type: none">• Savoir impulser un travail en équipe et en mode projet,• Avoir un profil de décideur, soucieux du consensus lorsqu'il est possible,• Avoir une grande aptitude à la concertation et à la négociation,• Savoir trouver et faire accepter des changements• Avoir le sens de la communication	

Activités actuelles du chef d'établissement	Evolutions
<p>Stratégie</p> <p>Il définit et fait évoluer, en lien avec l'ARS et en conformité avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le projet d'établissement</p> <p>Il détermine le positionnement de son établissement dans son environnement territorial</p> <p>Il assure la conduite des axes stratégiques définis dans le projet d'établissement, en conformité avec les orientations du SROS</p> <p>Il définit l'organigramme de la direction de son établissement et la répartition des fonctions ainsi que les délégations qui s'y rattachent</p> <p>Il participe à l'élaboration du projet médical de l'établissement, avec le président de la CME, en conformité avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens</p> <p>Le directeur définit l'organisation de l'établissement en pôles d'activité conformément au projet médical d'établissement, et en adapte l'organisation de l'hôpital et des services en fonction des évolutions internes et externes</p> <p>Coordination</p> <p>Il négocie avec les acteurs externes et internes de l'établissement.</p> <p>Il coordonne avec ses partenaires du territoire de santé, les actions communes ou effectuées en coopération</p> <p>Il anime et coordonne les différentes instances de direction de son établissement et préside le directoire</p> <p>Il met en place les processus de décision, et le système d'aide et de suivi des décisions (tableaux de bord)</p> <p>Il arbitre les choix opérationnels et les éventuelles discussions entre les</p>	

directions

Opérationnel

Il est le représentant légal de son établissement

Il est l'autorité de nomination, et de sanction, au sein de l'établissement ;

Il contrôle les tableaux de bord de son établissement et notamment son budget, sa trésorerie et son bilan.

Il suit les indicateurs clés tels que recettes, GHS, occupation des lits et des places etc...

Activités actuelles de l'adjoint au chef d'établissement	Evolutions
<p>Stratégie</p> <p>Il assiste et conseille le chef d'établissement sur les choix stratégiques</p> <p>Dans le cadre de ses délégations, il peut assurer l'animation directe de telle ou telle composante du projet d'établissement et être référent d'un ou plusieurs pôles</p> <p>Dans le cadre d'orientations générales, il peut avoir la charge de « finaliser » le projet d'établissement ou de suivre l'élaboration du projet médical ou du projet de soins.</p> <p>Coordination</p> <p>Il assure la coordination opérationnelle des activités et des projets</p> <p>Il anime directement certaines instances internes et peut être chargé de négociations avec des partenaires internes ou externes</p> <p>Opérationnel</p> <p>Il peut recevoir délégation pour exercer des responsabilités dans des domaines des finances, des ressources humaines, de la logistique, du système d'information, et pour contrôler directement telle ou telle fonction (tableaux de bords sectoriels ou fonctionnels)</p> <p>Il accompagne directement certaines missions de contrôle ou d'évaluation internes ou externes.</p> <p>Remarque : variabilité forte en fonction de la taille de l'établissement et de l'existence d'un secrétaire général</p>	

Activités actuelles de directeur financier (ou des affaires financières et du contrôle de gestion)	Evolutions
<p>Stratégie</p> <p>Dans le cadre du projet d'établissement il définit et met en œuvre la stratégie financière de l'établissement</p> <p>Il élabore à ce titre une programmation pluriannuelle financière en prenant appui sur les outils et règles de l'EPRD</p> <p>Il planifie et contrôle la mise en œuvre des outils comptables, financiers, de facturation etc...</p> <p>Il définit les principes d'organisation de son service en s'appuyant le cas échéant sur les travaux de l'ANAP</p> <p>Coordination</p> <p>Il prépare et instruit les négociations financières et budgétaires avec l'ARS et les autres financeurs de l'hôpital.</p> <p>Il assure les négociations avec les institutions bancaires et financières et avec le comptable public (séparation ordonnateur/ comptable)</p> <p>Il assure le suivi et le contrôle des objectifs financiers des contrats de pôle, des procédures d'engagement budgétaires et de contrôle de la comptabilité analytique avec les responsables de pôle, du PMSI avec le DIM etc...</p> <p>Il s'assure de la bonne application des procédures de facturation</p> <p>Opérationnel</p> <p>Il élabore ou fait élaborer l'ensemble des documents budgétaires et comptables, qu'il contrôle</p> <p>Il suit l'ensemble des ratios financiers et s'assure de leur comparabilité avec la base nationale</p>	

Il suit l'exécution du budget Il encadre directement les équipes financières de l'établissement	
----------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Activités actuelles de directeur des ressources humaines (et de la formation)	Evolutions
<p>Stratégie</p> <p>Sous l'autorité du chef d'établissement, il définit le projet social et professionnel de l'établissement</p> <p>Il conçoit et met en œuvre une politique de GPEC, en conformité avec les évolutions stratégiques inscrites dans le projet d'établissement et en cohérence avec les indicateurs de structure (mobilité, formation, pyramide des âges etc...)</p> <p>Il décline cette GPEC par Pôle et par grande catégorie de personnel</p> <p>Il décline également cette politique en termes de recrutement, de formation, de gestion des évolutions professionnelles et des carrières (ou des parcours professionnels)</p> <p>Il définit, une politique de conditions de travail et de sécurité au travail ainsi qu'une politique sociale</p> <p>Il propose certaines orientations RH dans les contrats de pôle</p> <p>Il procède à l'évaluation des politiques Rh et formation</p> <p>Coordination</p> <p>Il prépare et organise les instances (CTE, CHSCT) et les échanges avec les IRP</p> <p>Il organise le dialogue social et gère les conflits individuels ou collectifs avec le personnel</p> <p>Il élabore des indicateurs de fonctionnement ou de climat social et anime leur suivi par les directeurs, chefs de pôles et les IRP</p> <p>Il coordonne les écoles de formation rattachées à l'hôpital</p> <p>Opérationnel</p> <p>Il définit et suit les plans de recrutement, le plan de formation, des entretiens</p>	

<p>d'évaluation, de l'élaboration et la discussion des rapports obligatoires</p> <p>Il met en œuvre les mesures de prévention des risques pour le personnel</p> <p>Il suit un tableau de bord synthétique, décliné le cas échéant par pôle et par catégorie de personnel (paramédical, administratif, médico-technique)</p> <p>Il établit le bilan social de l'établissement</p> <p>Il encadre directement l'équipe RH et anime les responsables RH des pôles et des autres unités opérationnelles</p> <p>Il suit l'évolution de la masse salariale et participe à l'élaboration de l'EPRD pour la partie qui le concerne.</p> <p>Il assure la gestion des CAP et des conseils de discipline</p>	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Activités actuelles de directeur délégué ou référent de pôle	Evolutions
<p>Stratégie</p> <p>Il a un rôle de référent et de veille</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec le chef de pôle et le cadre supérieur de santé</p> <p>Il est associé, ou tenu informé, par les directeurs fonctionnels sur les décisions ayant trait au fonctionnement du pôle (travaux..)</p> <p>Coordination</p> <p>Il assure la coordination entre le pôle et les directions fonctionnelles</p> <p>Il participe à la définition et à la mise en œuvre des modes de coopération avec les autres pôles de l'établissement</p> <p>Opérationnel</p> <p>Il participe aux réunions du conseil de pôle, et suit l'exécution du contrat</p> <p>Il suit l'activité et l'utilisation des ressources ainsi que les indicateurs de performance et de qualité</p> <p>Il contribue à développer les projets visant à renforcer la coopération entre les structures internes du pôle</p>	

Activités actuelles de directeur des affaires médicales et de la recherche	Evolutions
<p>Stratégie</p> <p>Il participe à l'élaboration du projet médical d'établissement avec le Président de la CME et avec le chef d'établissement</p> <p>Il définit les politiques de GPEC du personnel médical, en tenant compte notamment de la démographie des personnels médicaux</p> <p>En cohérence avec le projet d'établissement et le projet médical, il prépare avec le président de la CME et le corps médical, le programme de recherche de l'établissement et des coopérations avec les organismes d'enseignement et de recherche</p> <p>Coordination</p> <p>Il participe aux réunions de la CME et en prépare les séances avec le PCME et le DG de l'établissement</p> <p>Il coordonne le recrutement du personnel médical</p> <p>Il coordonne les activités de recherche de l'établissement et s'assure des coopérations extérieures</p> <p>Opérationnel</p> <p>Il s'assure de la mise en œuvre opérationnelle du projet médical</p> <p>Il supervise la gestion administrative du personnel médical</p> <p>Il met en en place les outils de la mobilité et de la gestion des carrières du personnel médical</p>	